



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 041-2025
Type d'intervention : Postulat
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.108

Déposée le : 10.03.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Berger-Sturm (Grosshöchstetten, PS) (porte-parole)
Stampfli (Wabern, PS)
Berger (Burgdorf, PS)
Weber Hadorn (Ostermundigen, PS)
Müller (Langenthal, PS)
Studer (Meiringen, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée : Non

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Hausse des coûts due à la priorisation des projets de construction a posteriori

Le Conseil-exécutif est chargé de présenter dans un rapport :

1. à combien il estime les coûts supplémentaires découlant du renchérissement et de la hausse de l'indice des prix de la construction pour tous les projets ayant été reportés lors de la priorisation 2024 (merci de préciser les variations d'indice sur lesquelles est basée l'estimation) ;
2. à combien il estime les coûts supplémentaires découlant d'une exploitation plus étendue des bâtiments qui requièrent un assainissement ou un remplacement selon la priorisation 2024 (réparations, coûts énergétiques, mesures de sécurité, etc.) ;
3. à combien il estime les coûts déjà occasionnés pour les 13 projets biffés de la priorisation 2024, coûts qui ne déploient aucun effet en raison de l'abandon desdits projets ;
4. quelles sont les mesures qu'il juge appropriées pour estimer avec plus de précision les coûts induits des mesures de priorisation et présenter ceux-ci en toute transparence au Grand Conseil, et à partir de quelle date ces mesures pourront être mises en œuvre.

Développement :

Les projets de construction coûtent plus cher lorsqu'ils durent plus longtemps et doivent être modifiés par la suite. Ce n'est pas un hasard si une gestion claire des avenants est essentielle pour le contrôle des coûts des projets de construction. En effet, il n'est pas rare que les projets

de construction finissent par coûter bien plus cher que ce qui avait été inscrit au budget prévu dans le crédit accordé.

Lors de la priorisation dans le domaine des bâtiments qui a eu lieu dans le cadre du budget 2025 et du plan intégré mission-financement 2026 à 2028, 19 projets de construction ont été reportés de un à sept ans et 13 projets ont été abandonnés, dans le but de respecter les freins à l'endettement. Les répercussions des reports (parfois répétés) de projet sur les coûts de planification et de construction n'ont pas été prises en compte. En outre, les moyens déjà engagés pour la planification des projets abandonnés sont en quelque sorte de l'argent jeté par les fenêtres puisqu'ils n'ont pas pu déployer les effets prévus. Le canton de Berne ne peut pas se permettre d'agir ainsi.

L'indice des prix de la construction¹ déterminant pour le calcul des coûts oscille et a grimpé d'un point par an en moyenne depuis 2011, avec une hausse colossale à partir de 2020. Bien que la situation du marché se soit un peu améliorée, on ne peut pas partir du principe que l'indice des prix de la construction connaîtra une véritable baisse ces prochaines années (pénurie de main-d'œuvre, questions énergétiques, conjoncture mondiale).

Lors du calcul et de la justification des « économies » réalisées grâce à la priorisation ou au report des projets dans le BU 25/PIMF 27-29, les coûts dont il était question étaient toutefois les mêmes que ceux inscrits dans l'arrêté de crédit correspondant. Il s'agit d'une façon de procéder selon laquelle les estimations de coûts ou les budgets ne reflètent pas le calcul du renchérissement à venir, mais uniquement l'état tarifaire actuel. Pour les grands projets de construction impliquant des coûts de l'ordre de dizaines ou de centaines de millions de francs, de faibles variations peuvent déjà se traduire par des coûts effectifs supplémentaires atteignant des millions de francs.

Le risque d'une augmentation significative des coûts en cas de report de projets est élevé. Ce constat vaut aussi lorsque des moyens ont été dépensés et que le projet est abandonné alors qu'il était arrivé à un stade avancé. Il est crucial de présenter ces risques au Grand Conseil de façon transparente afin qu'il puisse évaluer les éventuelles priorisations en toute connaissance de cause.

Destinataire
– Grand Conseil

¹ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/prix/prix-construction.html>